



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
17 mars 2014
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 27^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 3 mars 2014, à 10 heures

Président : M. Taalas (Finlande)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires :* M. Ruiz Massieu

Sommaire

Hommage à la mémoire de Zhang Wanhai

Organisation des travaux

Point 140 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-25103 (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 15.

Hommage à la mémoire de Zhang Wanhai

1. **Le Président** rend hommage à la mémoire de M. Zhang Wanhai, membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Organisation des travaux (A/C.5/68/L.27)

2. **Le Président** invite la Commission à examiner le programme de travail proposé pour la première partie de la reprise de la soixante-huitième session, établi à partir de la note du Secrétariat concernant l'état d'avancement de la documentation (A/C.5/68/L.27).

3. Il informe la Commission que le Bureau s'est employé activement à régler la question de la publication tardive des rapports, à la suite de quoi tous les rapports du Secrétariat, à l'exception d'un seul, ont été publiés. Les rapports du Comité consultatif seront établis aussi rapidement que possible.

4. **M. Llorenty Solíz** (État plurinational de Bolivie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer que la publication tardive des rapports importants constitue un problème chronique qui nuit aux travaux de la Commission. Il se déclare préoccupé de l'état d'avancement de la documentation destinée à la première partie de la reprise de la soixante-huitième session : pour permettre à la Commission de travailler efficacement, il est indispensable que les rapports du Secrétariat et du Comité consultatif soient publiés en temps voulu dans toutes les langues officielles, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

5. Un autre problème qui risque d'entraver les travaux non seulement de la Commission mais également des délégations sont les changements dans les lieux du Siège auxquels permettent d'accéder les cartes d'identité ONU. Une note récente du Secrétariat prévoit que tous les membres des missions permanentes et des missions permanentes d'observation n'ayant pas le statut diplomatique n'auront plus accès à certains lieux. Or, dans de nombreuses missions, les membres de personnel sans statut diplomatique sont chargés de tâches essentielles, notamment celle de représenter leur délégation. Il est préoccupant que les États

Membres n'aient pas été consultés sur cette mesure d'importance.

6. **M^{me} Coto-Ramírez** (Costa-Rica), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), indique qu'un grand nombre de questions très importantes pour la Communauté figurent au programme de travail. Les débats sur les questions dont l'examen a été reporté après la partie principale de la session, en particulier le projet concernant la politique de mobilité, doivent se fonder sur les éléments ayant déjà fait l'objet d'un accord, et il ne faut ménager aucun effort afin de parvenir de façon transparente et pragmatique à un compromis sur les questions en suspens. S'agissant de la réforme des achats, il convient d'améliorer le système des achats de l'Organisation, notamment en permettant aux fournisseurs des pays en développement d'obtenir davantage de marchés.

7. La Communauté s'alarme des retards survenus dans la présentation des rapports, qui nuisent aux débats de la Commission, à son efficacité et au déroulement des négociations. Le Secrétariat doit absolument prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation et satisfaire les demandes répétées des États Membres pour que les rapports soient présentés en temps voulu, conformément au Règlement intérieur et aux résolutions de l'Assemblée. La publication tardive de documents essentiels pèsera directement sur la capacité de la Commission à achever ses travaux dans les délais impartis pour la première partie de la reprise de la session.

8. Les délégations doivent également respecter les délais, dans le but d'éviter que ne se répètent les déboires de la première partie de la reprise de la soixante-septième session, où les négociations avaient duré près de cinq mois. De telles situations sont incompatibles avec les exigences d'efficacité et d'efficience exprimées depuis longtemps par les États Membres dans les résolutions successives de l'Assemblée générale et nuisent considérablement aux travaux et à la mission de l'Organisation.

9. **M^{me} Pacunega Manano** (Ouganda), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, espère que la Commission achèvera ses travaux dans les délais impartis pour la première partie de la reprise de la session; les négociations doivent être menées en toute bonne foi, sans exclusive, de

manière ouverte et transparente, dans le cadre intergouvernemental prévu. La plupart des petites délégations n'étant pas en mesure de participer à plusieurs réunions à la fois, il convient de ne pas tenir de réunion parallèle. Aucune négociation ne doit se tenir en petit groupe et à huis clos.

10. La Commission examinera un certain nombre de questions importantes durant la première partie de la reprise de la session, notamment le principe de responsabilité, les achats, le nouveau bâtiment de la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, les organes conventionnels des droits de l'homme, le projet relatif à la politique de mobilité, le Mécanisme pour la promotion des partenariats et les missions politiques spéciales. En ce qui concerne ce dernier point, la situation en République centrafricaine est jugée préoccupante; le Groupe africain n'épargnera aucun effort pour rétablir la sécurité dans le pays, de façon à faire aboutir le processus de transition, et veillera à ce que le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) dispose des ressources nécessaires pour accomplir efficacement sa mission.

11. Enfin, afin de laisser à la Commission tout loisir d'examiner les rapports et de lui permettre de prendre des décisions éclairées, il est indispensable que les documents soient publiés en temps voulu dans toutes les langues officielles. Il convient de remédier aux retards qui surviennent de plus en plus fréquemment dans la publication des documents.

12. **M. Vrailas** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association, ainsi que de la République de Moldova et de l'Ukraine, fait observer que, compte tenu du nombre de questions importantes dont la Commission est saisie durant la première partie de la reprise de la session, y compris les questions dont l'examen a été reporté lors des sessions précédentes, il est regrettable que de nombreux rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif abordant ces questions soient présentés tardivement, cela pouvant nuire à leur examen minutieux par la Commission dans les délais impartis.

13. Très favorables à la mobilité organisée, les États membres de l'Union européenne déplorent qu'aucun accord n'ait pu être trouvé lors de la partie principale de la soixante-huitième session et espèrent que la Commission saura surmonter les derniers obstacles et autoriser le Secrétaire général à mettre en œuvre le programme de mobilité organisée. Une autre question dont l'examen a été reporté à la reprise de la session faute d'accord concerne le Mécanisme pour la promotion des partenariats. Compte tenu du rôle important que jouent les nombreux partenariats au sein du système des Nations Unies dans la promotion du dialogue et de la coopération entre l'Organisation et les acteurs concernés, il faut souhaiter qu'un accord intervienne sur la création d'un tel mécanisme, dans le but d'obtenir de meilleurs résultats.

14. S'agissant des besoins en locaux des organismes des Nations Unies à New York, il est impératif d'envisager des solutions qui répondent véritablement aux besoins futurs de l'Organisation et offrent les conditions les plus favorables, les plus pérennes et les plus viables financièrement. Se rattache à cette question celle des dispositifs permettant une gestion souple de l'espace de travail, comme le télétravail et les horaires décalés ou comprimés. Dernier point, l'Assemblée générale n'a cessé d'insister sur le fait que le plan-cadre d'équipement devait être mis en œuvre selon le calendrier et le budget prévus, sachant que les dépenses connexes pourraient être ultérieurement financées au moyen de crédits déjà ouverts de manière transparente et responsable. L'Union européenne s'alarme toutefois des incidences financières réelles des dernières phases du projet. La Commission devra examiner ce point en détail, ainsi que la question de la gestion des dépenses connexes sur la période 2008-2013 et celle de l'avenir de l'annexe sud et de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.

15. **M. Yamazaki** (Japon) fait savoir que sa délégation, favorable aux mesures de réforme de la gestion visant à renforcer la pérennité, l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation, appuie le projet sur la mobilité. Il regrette que la Commission n'ait pas été en mesure d'aboutir à un accord lors de la partie principale de la session et exprime l'espoir que les questions en suspens seront réglées rapidement et qu'une résolution sera adoptée par consensus. La

Commission doit éviter de reprendre les discussions ayant déjà eu lieu et inscrire ses débats dans une perspective d'avenir.

16. Comme la première partie de la reprise de la session sera l'une des périodes les plus chargées des années récentes, la Commission étant saisie de nombreuses questions cruciales, notamment celle des Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens, dont les graves difficultés financières doivent être réglées sans tarder si l'on veut les voir poursuivre l'importante mission qui est la leur; il est vivement souhaitable que la Commission achève l'examen de toutes les questions d'ici à la fin de la session.

17. Dans le but de renforcer la responsabilité, l'efficacité et la pérennité de l'Organisation, la Commission est chargée d'examiner des questions déterminantes pour l'avenir de l'ONU, telles que le principe de responsabilité et les besoins en locaux à long terme. Les difficiles négociations qui ont eu lieu durant la partie principale de la session montrent que toutes les parties devront faire preuve de souplesse pour aboutir à un accord. Les compromis n'ont en soi rien de mauvais, mais traduisent les efforts collectifs déployés dans l'intérêt de l'Organisation. La Commission doit par conséquent adopter une démarche souple et constructive fondée sur la concertation pour s'acquitter de la tâche ardue qui lui incombe.

18. De l'avis de **M^{me} Colín Ortega** (Mexique), les questions dont la Commission est saisie à la première partie de la reprise de la session définiront les éléments stratégiques déterminant l'avenir de l'Organisation. La politique de mobilité proposée et le Mécanisme pour la promotion des partenariats permettront à l'Organisation de disposer des ressources nécessaires pour répondre aux situations mondiales complexes et exigeantes des décennies à venir. Le Mécanisme pour la promotion des partenariats pourrait se révéler un outil précieux pour compléter les efforts déployés par les États Membres afin de financer les activités de plus en plus nombreuses de l'Organisation. Les questions concernant les achats, les effectifs civils dans les situations d'après conflit et le principe de responsabilité influenceront également sur l'efficacité de l'Organisation.

19. Les méthodes de travail de la Commission et certains aspects de la planification des programmes et du processus budgétaire nécessitent une réflexion approfondie, si l'on veut éviter le recours aux manœuvres dilatoires qui aboutissent à des solutions ad hoc artificielles et nuisent aux négociations ultérieures. Les modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales constituent une autre question prioritaire, qu'il conviendra de régler en même temps que d'autres questions dont l'examen a été reporté.

20. **M. Lieberman** (États-Unis d'Amérique) constate qu'il existe un consensus clair au sein de la Commission pour que les travaux de la partie principale de la session ne se prolongent pas au-delà de la date limite officielle du 24 décembre, comme cela a été le cas en 2013. Bien que la Commission soit parvenue à un accord sur plusieurs mesures notables concernant le budget, les effectifs et des questions de politique générale lors de la partie principale de la session, il a toutefois fallu reporter l'examen de questions importantes portant sur les politiques à appliquer pour que l'Organisation gère ses ressources de façon plus responsable et qu'elle améliore son niveau de compétence et ses résultats dans les années à venir.

21. Les États Membres et le Secrétariat s'emploient trop souvent à répondre aux besoins immédiats plutôt qu'à élaborer une vision à long terme. Durant la présente partie de la session, la Commission doit prendre, au sujet de questions cruciales, des décisions qui auront des conséquences durables sur la viabilité et la pérennité de l'Organisation. Les États Membres doivent fournir les outils et les orientations dont l'Organisation a besoin pour fonctionner dans les 10 à 20 prochaines années.

22. Au cours de l'année écoulée, la Commission a consacré une part considérable de ses travaux à examiner le projet relatif à la mobilité, la décision à prendre sur la question engageant l'Organisation pour les années à venir; il est temps maintenant de passer à l'action. La Commission a été proche d'un accord à la partie principale de la session; il convient donc que les délégations règlent rapidement toutes les questions en suspens et adoptent une décision autorisant le Secrétaire général à mettre en œuvre la solution retenue.

23. La Commission doit également se prononcer sur le projet de création d'un Mécanisme pour la promotion des partenariats, chargé de mobiliser des ressources privées et publiques afin de soutenir la mission essentielle dont s'acquitte l'Organisation à travers le monde.

24. Les États-Unis comptent qu'un consensus se dégagera sur les questions précédentes ainsi que sur d'autres dont l'examen a été reporté, notamment celles concernant le mandat du Représentant du Secrétaire général pour le placement des avoirs de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'aide financière aux Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens, les effectifs civils, le principe de responsabilité et le Corps commun d'inspection (CCI). C'est à l'heure où les États subissent des restrictions budgétaires toujours plus fortes que la Commission examinera en outre la question de la résilience de l'Organisation, les besoins en locaux à long terme et le financement des dépenses connexes du plan-cadre d'équipement. Il faut déplorer enfin que la question des besoins en locaux à long terme de l'Organisation soit inscrite seulement deux jours avant la fin de la première partie de la reprise de la session.

25. De l'avis de **M. León González** (Cuba), les enseignements tirés de l'année 2013 devraient servir de base à un examen minutieux des méthodes de travail de la Commission dans le cadre d'une étude d'efficacité. De graves difficultés sont apparues dans le dialogue entre délégations et l'absence de concertation et de volonté politique ayant prévalu lors de l'examen de nombreuses questions a nui à l'efficacité et à la qualité de la prise de décisions au sein de la Commission. Cette attitude conduit à s'interroger sur la capacité de la Commission à accomplir sa tâche consistant à veiller à l'utilisation optimale des ressources de l'Organisation. À la reprise de la session, toutes les délégations devront faire preuve d'une réelle volonté politique et permettre que les négociations au sein de la Commission soient strictement des débats d'experts, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte.

26. Enfin, Cuba demande au Secrétariat d'indiquer comment est mise en œuvre la résolution [68/246](#) de l'Assemblée générale sur les questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Rappelant que l'Assemblée a souligné dans ses résolutions antérieures que l'introduction

de nouvelles technologies ne devait entraîner ni des cessations de service involontaires ni nécessairement une réduction des effectifs, Cuba demande quelles mesures ont été prises pour réaffecter les membres du personnel de la Section des services de publication du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et d'autres départements dont les postes ont été supprimés.

27. **Le Président** croit comprendre que la Commission souhaite approuver le programme de travail proposé, étant entendu que le Bureau l'aménagera selon que de besoin pendant la session.

28. *Il en est ainsi décidé.*

Point 140 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection ([A/68/34](#) et [A/68/739](#))

29. **M. Terzi** (Président du Corps commun d'inspection), présentant le rapport du Corps commun pour 2013 et le programme de travail pour 2014 ([A/68/34](#)), rapporte que, en 2013, le Corps commun a publié quatre rapports, deux notes et une lettre d'observation et conduit deux études de faisabilité. Il s'est également consacré à de nombreuses activités qui n'ont pas donné lieu à rapport. L'entrée en fonction de cinq nouveaux inspecteurs en 2013 a permis au Corps commun de porter un regard critique sur son mode de fonctionnement; il a procédé en outre à une auto-évaluation et à une évaluation extérieure par les pairs conformément à la résolution [67/256](#) de l'Assemblée générale.

30. L'auto-évaluation globale menée par le Corps commun a permis de recenser les domaines dans lesquels des améliorations pouvaient être apportées et conduit à l'adoption d'un plan d'action. Par la suite, l'évaluation par les pairs, menée par un groupe d'experts de haut niveau en matière de contrôle externe, a établi que le Corps commun avait adopté des réformes internes efficaces, qu'il avait conduit ses activités en toute indépendance, en utilisant de solides procédures de contrôle de la qualité, que ses travaux jouissaient d'un appui vigoureux et que son utilité en matière de contrôle était reconnue. Le groupe d'experts a émis plusieurs recommandations, dont certaines étaient formulées directement à l'intention des États Membres, et les autres à l'intention du Corps commun. La plupart

des recommandations adressées au Corps commun ont été acceptées et intégrées dans le plan d'action pour de nouvelles réformes; il revient maintenant aux États Membres de jouer leur rôle à cet égard.

31. Le groupe d'experts a indiqué également que les ressources actuelles du Corps commun étaient insuffisantes compte tenu de sa mission et a recommandé aux États Membres d'augmenter son budget. Le Corps commun souscrit résolument à la recommandation du groupe d'experts en faveur d'une allocation de crédits supplémentaires destinés à financer les missions de conseil, les activités de sensibilisation, les frais de déplacement et le renforcement des compétences, l'objectif étant d'améliorer encore l'intérêt, l'utilité et la qualité des travaux du Corps commun. Le résumé des conclusions du groupe de l'évaluation par les pairs figure dans le rapport annuel, le texte intégral pouvant être consulté sur le site Web du Corps commun.

32. Au fil des ans, le Corps commun d'inspection a contribué à la plupart des réformes menées au sein des principaux domaines d'activité du système des Nations Unies en établissant des rapports de grande qualité comportant des recommandations en faveur des réformes. Si l'on examine la proportion des recommandations formulées par le Corps commun de 2005 à 2012 à l'échelle du système des Nations Unies qui ont été acceptées et appliquées par les huit organisations participantes les plus importantes, lesquelles représentent plus de 80 % des dépenses budgétaires du système, le résultat est satisfaisant, 75 % des recommandations en moyenne ayant été acceptées; s'agissant des recommandations formulées dans le cadre d'une évaluation portant sur une seule organisation, le résultat est encore meilleur (81 % de recommandations acceptées), surtout si l'on considère la complexité des dites recommandations, leur caractère transversal et leurs implications en termes organisationnels. Il appartient à la fois au Corps commun, aux chefs de secrétariat des organisations participantes et aux États Membres de tirer parti des rapports du Corps commun.

33. Le programme de travail pour 2014 a été établi en vue de répondre de façon plus structurée aux risques majeurs et aux besoins de réformes à l'échelle du système. Il prévoit 10 nouveaux projets portant sur des questions intéressant l'ensemble du

système, ainsi que des inspections et des évaluations de nature administrative et axées sur le développement, notamment la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies, les changements climatiques, l'initiative en faveur d'un emploi décent pour tous et la gestion des contrats. Les travaux du Corps commun continuent toutefois de pâtir du problème des ressources. Dans l'une de ses recommandations les plus pertinentes, le groupe de l'évaluation par les pairs estime que les États Membres devraient préserver l'indépendance du Corps commun et veiller à ce que ses prévisions budgétaires initiales soient présentées à la Commission sans avoir été modifiées par les entités contrôlées par lui. De l'avis général, il existe un conflit d'intérêts patent dans l'actuel processus budgétaire du Corps commun, qui porte atteinte à l'indépendance et à l'efficacité de ses travaux. Il conviendrait que la Commission règle cette question une fois pour toutes.

34. Du fait de la poursuite des restrictions budgétaires, le Corps commun n'est pas en mesure d'exécuter correctement son programme de travail. Les États Membres devraient envisager de fournir des ressources extrabudgétaires pour l'établissement de quelques-uns des rapports, en particulier celui sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies à travers le monde et celui sur les activités et les ressources consacrées aux changements climatiques. Faute de ressources supplémentaires, il est à craindre que ces rapports souffrent d'un manque de données en provenance du terrain et d'un défaut d'expertise.

35. Le Corps commun continuera d'exploiter au mieux son système de suivi en ligne, qui lui permet de savoir si les recommandations ont été acceptées et appliquées. C'est grâce à des fonds d'États Membres que le Corps commun a été en mesure de lancer le système, qui est non seulement utilisé par le Corps commun lui-même et les organisations participantes mais également par les États Membres. Toutefois, aucun financement spécifique n'a été prévu pour les coûts de maintenance et d'hébergement. Faute de ressources supplémentaires allouées au titre du budget ordinaire ou prélevées sur des fonds extrabudgétaires, c'est l'ensemble des crédits alloués aux missions de conseil qui seront affectés à la maintenance du système de suivi. Cela pourrait sérieusement entraver l'établissement des

prochains rapports du Corps commun. Les délégations sont par conséquent invitées à rétablir l'augmentation de 100 000 dollars allouée en 2011 au Corps commun pour l'exercice biennal 2012-2013, cette somme pouvant être utilisée pour assurer la maintenance et l'hébergement du système.

36. Enfin, suite à la décision de procéder à des évaluations indépendantes, à l'échelle du système, des activités opérationnelles de développement, conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, le Corps commun a consacré des efforts considérables à planifier et préparer ces travaux; il est prêt à organiser le secrétariat des évaluations, dès que seront disponibles les ressources extrabudgétaires dont il a besoin.

37. **M. Herman** (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant la note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection pour 2013 (A/68/739), indique que, afin d'accélérer la communication des observations sur les rapports du Corps commun, le Conseil des chefs de secrétariat a prié instamment les organisations de répondre plus rapidement aux demandes d'observations. Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat collabore de plus en plus souvent avec les inspecteurs du Corps commun, au stade de la rédaction des rapports, afin que leurs conclusions soient complètes et approuvées de part et d'autre.

38. La collaboration entre le Conseil des chefs de secrétariat et le Corps commun s'est renforcée depuis peu, le Corps commun examinant de plus en plus de questions intéressant l'ensemble du système. Ces activités ont été réalisées grâce aux moyens existants, qui sont très limités. Le Corps commun continuant de mettre en œuvre son cadre stratégique pour 2010-2019 et se consacrant davantage aux questions intéressant l'ensemble du système, les ressources du Conseil seront davantage sollicitées.

39. Le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, a demandé aux organisations membres d'assurer un dialogue fructueux avec le Corps commun, de répondre rapidement à ses demandes d'informations et de donner suite à ses recommandations dans les meilleurs délais. Les inspecteurs du Corps commun sont invités, selon que de besoin, à participer aux

réunions des organes subsidiaires du Conseil. Les échanges constants entre le Conseil et le Corps commun ont permis d'améliorer leur collaboration et ont contribué à l'édification d'un système des Nations Unies plus solide, uni dans l'action.

40. **M. Rios Requena** (État plurinational de Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que le Groupe apprécie beaucoup le travail du Corps commun, qui est l'unique organe de contrôle externe indépendant du système des Nations Unies. Tout en se félicitant des initiatives de réforme du Corps commun, le Groupe espère que les changements entrepris ne ralentiront pas ses travaux et attend avec intérêt d'en apprendre davantage sur les réformes et leurs effets sur l'exécution de son mandat.

41. Le Groupe se félicite également de l'auto-évaluation menée en 2013 par le Corps commun, d'où il ressort que les réformes entreprises au cours des dernières années ont permis au Corps d'être plus stratégique et plus utile et de privilégier la qualité et l'utilisation. L'auto-évaluation fait en outre apparaître que le Corps commun a renforcé ses méthodes de travail, ses procédures et ses normes. Toutefois, le Groupe note avec préoccupation que, malgré son cadre institutionnel solide, le Corps commun a vu son indépendance compromise, ayant été incapable de présenter son budget à la Cinquième Commission.

42. Le système de suivi en ligne, qui permet de savoir si les organisations acceptent et appliquent les recommandations formulées par le Corps commun, s'est révélé un outil de contrôle important pour le Corps commun, les organisations des Nations Unies et les États Membres. Les ressources nécessaires à la maintenance et l'hébergement du système doivent rester au même niveau que celles inscrites au budget pour 2012-2013.

43. Le Groupe se félicite du programme de travail pour 2014 adopté par le Corps commun, où figurent 10 projets intéressant les États Membres, notamment l'examen de la sûreté et de la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies à travers le monde, l'examen des activités et des ressources consacrées aux changements climatiques et l'examen de la mise en œuvre de l'Initiative relative au plein emploi et à la possibilité pour chacun de trouver un emploi décent et productif. Le Groupe se félicite également

des efforts déployés par le Corps commun pour améliorer ses méthodes de travail, adapter ses pratiques aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et se concerter avec d'autres organes de contrôle, d'autant que le Corps commun est le seul organe de contrôle extérieur indépendant du système des Nations Unies à être mandaté pour conduire des évaluations, des inspections et des enquêtes.

44. De l'avis de **M. Lieberman** (États-Unis d'Amérique), les organes de contrôle tels que le Corps commun d'inspection contribuent de façon décisive à garantir l'efficacité du système des Nations Unies. La délégation américaine se félicite des efforts déployés par le Corps commun en vue de relever son niveau de compétence professionnelle et de codifier et rationaliser ses procédures et ses méthodes de travail, notamment dans le cadre de l'auto-évaluation et de l'évaluation extérieure par les pairs menées récemment, et souhaite en savoir davantage sur le plan d'action et la façon dont le Corps commun compte améliorer la qualité, l'intérêt et l'utilité de ses rapports. Les rapports du Corps commun ont permis des réalisations majeures, notamment la création de comités d'audit indépendants dans toutes les organisations appliquant le régime commun, l'amélioration de la gestion axée sur les résultats et l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). D'autres améliorations pourraient toutefois être apportées. Le Corps commun devrait publier ses rapports selon un calendrier plus judicieux et en tenant mieux compte du programme de travail de la Commission, les rapports étant souvent publiés trop longtemps à l'avance ou trop tard au cours de la session pour pouvoir enrichir les débats. Il est fâcheux que les rapports établis dans le cadre du programme de travail pour 2013 n'aient pas été achevés à temps. La délégation américaine prend note également des inquiétudes du Corps commun concernant ses ressources et attend avec intérêt d'en apprendre davantage sur les problèmes en question, leurs conséquences et les moyens éventuels d'y remédier en ces temps de restrictions budgétaires.

45. La délégation américaine se félicite des efforts qu'a déployés le Corps commun pour mieux conformer son programme de travail pour 2014 à sa stratégie à long terme pour 2010-2019. Il faut

souhaiter que le Corps commun, en choisissant mieux ses sujets, établisse des rapports qui répondent davantage aux besoins de ses clients. La délégation américaine se félicite également que le Corps commun collabore avec d'autres organes de contrôle sur les deux projets pilotes d'évaluation à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement.

46. La délégation américaine préconise depuis longtemps que le Corps commun se consacre davantage aux questions intéressant l'ensemble du système et demeure préoccupée par le fait que relativement peu de recommandations formulées dans les rapports intéressant l'ensemble du système soient acceptées, par rapport à celles figurant dans les rapports portant sur une seule organisation. Tout en se félicitant du nouveau système de suivi en ligne, elle estime que le Corps commun devrait collaborer avec ses clients pour faire en sorte que ses recommandations soient acceptées et appliquées. Enfin, les candidats présentés par les États Membres aux postes d'inspecteur devraient être des experts de haut niveau dotés d'une longue expérience en matière d'inspection, d'évaluation et d'audit et capables de faire preuve d'un grand professionnalisme.

La séance est levée à 11 h 30.